

DECLARATION POUR LA REMUNERATION DES INTERPRETES DU DOUBLAGE AU TITRE DE LA COPIE PRIVEE AUDIOVISUELLE

Il n'est pas nécessaire de déclarer les titres pour lesquels vous avez déjà perçu une rémunération (celle-ci devient automatique à chaque rediffusion du titre)

Longs-métrages européens diffusés entre le 01 janvier 2020 et le 01 avril 2020 sur les 20 chaînes éligibles

N° Titre	Titre Version Française	Titre Version Originale	Année Prod.	(*)	Réalisateur	Société de doublage	Commentaires / Personnages
265120	ALMANYA BIENVENUE EN ALLEMAGNE	ALMANYA WILKOMMEN IN DEUTSCHLAND	2011		YASEMIN SAMDERELI	-	
266249	BANCO	70 BINLADENS	2018		KOLDO SERRA	-	
265922	COLETTE	COLETTE	2018		WASH WESTMORELAND	SYMPHONIA FILMS	
264684	GENTLEMEN CAMBRIOLEURS	KING OF THIEVES	2018		JAMES MARSH	HIVENTY	
264703	LA COMPLAINT DE MACKIE	DREIGROSCHENFILM	2018		JOACHIM LANG	FRANCE TV STUDIO	
265921	LA FAVORITE	THE FAVOURITE	2018		YORGOS LANTHIMOS	DUBBING BROTHERS	
266053	LE VENT DE LA LIBERTE	BALLON	2018		MICHAEL HERBIG	CINEPHASE	
265721	SANG FROID	COLD PURSUIT	2019		HANS PETTER MOLAND	DUBBING BROTHERS	
258256	SIBEL	SIBEL	2018		GUILLAUME GIOVANETTI, CAGLA ZENCIRCI	AGM FACTORY	
265828	STEEL COUNTRY	A DARK PLACE	2018		SIMON FELLOWS	C YOU SOON	
265924	THE BOOKSHOP	LA LIBRERIA	2017		ISABEL COIXET	FILMS ET CAETERA	
264706	THE PARTY	THE PARTY	2017		SALLY POTTER	-	

A

Signature

DECLARATION POUR LA REMUNERATION DES INTERPRETES DU DOUBLAGE AU TITRE DE LA COPIE PRIVEE AUDIOVISUELLE

Il n'est pas nécessaire de déclarer les titres pour lesquels vous avez déjà perçu une rémunération (celle-ci devient automatique à chaque rediffusion du titre)

Longs-métrages européens diffusés entre le 01 janvier 2020 et le 01 avril 2020 sur les 20 chaînes éligibles

N° Titre	Titre Version Française	Titre Version Originale	Année Prod.	(*)	Réalisateur	Société de doublage	Commentaires / Personnages
-----------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------	------------	--------------------	----------------------------	-----------------------------------

(**) Nous comptons sur vous pour que votre déclaration soit effectuée avec toute l'attention et la rigueur requise et vous rappelons que des sanctions sont prévues par l'article 161 du code pénal pour toute personne ayant sciemment fait usage d'une attestation inexacte. Loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à cette déclaration.